samedi 29 sept 2018

CHAMBÉRY | Manifestation hier

L'APF France handicap contre la loi Élan

Des représentants et des adhérentes de l'APF France handicap 73 en appellent aux élus.

Mercredi, la délégation départementale de l'Association des paralysés de France (APF) France Handicap a organisé une manifestation à Chambéry, dans le cadre d'une journée nationale revendicative. L'APF France handicap s'élève contre la loi Élan, et surtout son article 18, qui prévoit que les 100 % de logements neufs obligatoirement accessibles redescendent à 20 % seulement.

Perrine Mergault, directrice territoriale APF des actions associatives, en est désolée car « les constructions neuves, c'est la construction de la nouvelle société ! Et ces constructions accessibles concernent tout le monde puisqu'on risque tous d'être atteints un jour par un handicap ».

Leur objectif : faire respecter la loi

L'APF savoyarde en appelle aux élus pour qu'ils fassent respecter la loi de 2005, dont la première échéance des agendas d'accessibilité programmée est atteinte et dont il reste deux autres. Il faudrait que 60 parlementaires saisissent le Conseil constitutionnel pour censurer l'article 18, « pour les motifs de discrimination et de rupture d'égalité des citoyens devant la loi ».

Nadia est venue témoigner : cela fait deux ans qu'elle attend un logement, qu'elle va réceptionner sans savoir encore s'il est accessible. Pierre Plasse, membre du conseil départemental de l'APF, souligne que l'État ne construit plus d'établissements spécialisés et qu'il pourrait utiliser cette économie pour favoriser les dispositifs de maintien à domicile.

Michèle Brauer, représentante départementale de l'APF France handicap, insiste sur « le respect de la personne et le droit de vivre comme les autres ».

Après la manifestation du midi, qui a mobilisé environ 70 personnes, la délégation est allée porter à la préfecture une motion reprenant ses revendications.

Agnès BERNÈS

samedi 29 sept 2018

CHAMBÉRY | Manifestation hier

L'APF France handicap contre la loi Élan

Des représentants et des adhérentes de l'APF France handicap 73 en appellent aux élus.

Mercredi, la délégation départementale de l'Association des paralysés de France (APF) France Handicap a organisé une manifestation à Chambéry, dans le cadre d'une journée nationale revendicative. L'APF France handicap s'élève contre la loi Élan, et surtout son article 18, qui prévoit que les 100 % de logements neufs obligatoirement accessibles redescendent à 20 % seulement.

Perrine Mergault, directrice territoriale APF des actions associatives, en est désolée car « les constructions neuves, c'est la construction de la nouvelle société ! Et ces constructions accessibles concernent tout le monde puisqu'on risque tous d'être atteints un jour par un handicap ».

Leur objectif : faire respecter la loi

L'APF savoyarde en appelle aux élus pour qu'ils fassent respecter la loi de 2005, dont la première échéance des agendas d'accessibilité programmée est atteinte et dont il reste deux autres. Il faudrait que 60 parlementaires saisissent le Conseil constitutionnel pour censurer l'article 18, « pour les motifs de discrimination et de rupture d'égalité des citoyens devant la loi ».

Nadia est venue témoigner : cela fait deux ans qu'elle attend un logement, qu'elle va réceptionner sans savoir encore s'il est accessible. Pierre Plasse, membre du conseil départemental de l'APF, souligne que l'État ne construit plus d'établissements spécialisés et qu'il pourrait utiliser cette économie pour favoriser les dispositifs de maintien à domicile.

Michèle Brauer, représentante départementale de l'APF France handicap, insiste sur « le respect de la personne et le droit de vivre comme les autres ».

Après la manifestation du midi, qui a mobilisé environ 70 personnes, la délégation est allée porter à la préfecture une motion reprenant ses revendications.

Agnès BERNÈS